



**Clémentine Barzin** - Echevine de la participation citoyenne et de la Revitalisation urbaine

### Contrat de quartier durable : *Les Marolles*

Le programme de la Ville de Bruxelles pour le contrat de quartier durable Les Marolles est bouclé.

Ce lundi 23 avril, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles a voté l'approbation du dossier de base du contrat de quartier Marolles. Soumis ensuite à la Région bruxelloise, le programme pourra dès lors entamer sa mise en œuvre!

Précisément, le contrat de quartier a démarré fin mars 2017 et suivi plusieurs étapes : réalisation diagnostic (avec le bureau d'études Citytools), nombreuses réunions participatives, élaboration d'un projet de programme, enquête publique (17/2 au 18/3 2018) puis commission de concertation le 30 mars avec avis de celle-ci remis le 5 avril 2018.

Ce lundi, le dossier de base est soumis au Conseil communal en vue d'une remise au Gouvernement de la Région bruxelloise le 30 avril. C'est après la validation de la Région, qui clôturera ce que m'on appelle «l'année zéro», que pourra commencer la mise en œuvre du programme (50 mois). Suivront encore 30 mois de finalisation de la mise en œuvre des opérations (notamment exécution des marchés publics).

Le contrat de quartier durable Marolles se monte à 27 millions d'euros et couvre le périmètre suivant:

- Sud-ouest : petite ceinture avec le boulevard du Midi et le boulevard de Waterloo
- Ouest : rue des Tanneurs
- Nord : rue Saint-Ghislain, îlots entre la rue Blaes et la rue Haute jusqu'à la place de la Chapelle et rue du Temple
- Sud-Est : palais de Justice, rue aux Laines et institut Jules Bordet

Il comporte trois volets : espace public, immobilier, socioéconomique (projets de renforcement de la cohésion sociale).

Les Marolles, c'est un quartier à la fois emblématique, connu à Bruxelles mais également au-delà, et un quartier à l'identité populaire historique. Deux réalités s'y côtoient : ce que l'on appelle «la scène», à savoir la rue Haute, la rue Blaes, le Jeu de Balles, et «les coulisses», à savoir les rues perpendiculaires, les logements sociaux, les intérieurs d'îlots. La population y est une des plus denses de Bruxelles et la surface y est une des plus imperméables. La part des personnes isolées est supérieure à la moyenne régionale, de même que le taux de chômage. La vision du contrat de quartier consiste ainsi à permettre au quartier de se renforcer et à préserver son caractère populaire historique tout en se modernisant.

Le dossier de base comporte les projets suivants:

#### 1. Espace public

- Amélioration du réseau de rues locales, en particulier les rues perpendiculaires à la rue Haute et la rue Blaes (Miroir, Saint-Ghislain, des Renards, du Faucon, Abricotiers mais également de la Samaritaine), avec renforcement de l'accès PMR.

- Place du Jeu de Balle : remise à niveau du pavage de la place, replantation d'arbres afin de reconstituer l'alignement initial, nouveau mobilier urbain et nouvel éclairage public.
- Réaménagement d'intérieurs d'îlots : plaine de jeux des Escargots, espace public à l'entrée de l'école maternelle La Marolle, espace «Lacaille-Fleuriste», intérieur d'îlot rue Montserrat.

=> Suite à la commission de concertation, où la demande de verdurisation d'intérieurs d'îlots a été soulignée, pour la qualité de vie des habitants et pour perméabiliser davantage l'espace, trois opérations supplémentaires sont mises en priorité : intérieur d'îlot rue Christine, espace public à l'arrière de l'école La Marolle, intérieur d'îlot rue de la Prévoyance.

## 2. Immobilier

33 nouvelles unités de logement sont prévues, principalement des constructions (rue des Abricotiers (CPAS), rue des Capucins (Régie foncière de la Ville), rue Haute). Ces logements répondent au besoin de logement accessible avec une attention pour les PMR. 4 logements de transit sont prévus pour les personnes sans-abri.

- Un soutien est également prévu pour la rénovation des biens privés, ciblant notamment les propriétaires occupants.

=> suite à la commission de concertation mettant en avant le besoin de rénovation, le guichet logement est amplifié en «Point logement». Il apportera une aide aux propriétaires occupants dans la rénovation de leur bien, aux locataires et veillera à l'identification de logements vides.

## 3. Patrimoine

- rénovation de la façade de l'église des Minimes.
- rénovation des Bains de Bruxelles : avec un renforcement du pôle sportif (rénovation de deux salles de sport) en vue d'ouvrir davantage l'institution au quartier ainsi qu'une rénovation de nombreuses douches publiques.

## 4. Equipements

- création d'un co-accueil pour 20 enfants rue des Abricotiers
- création d'un restaurant d'économie sociale, avec développement d'insertion socioprofessionnelle par l'horeca
- création d'une ressourcerie, avec développement d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif est de capter tout matériel recyclable, lié notamment au Vieux Marché ais aussi à certains dépôts de déchets.

=> Suite à la commission de concertation, aux nombreuses demandes d'une gestion amplifiée de la problématique des déchets et de dépôts clandestins dans ce quartier, une étude extérieure sur le flux et la gestion des déchets est prévue afin d'examiner la faisabilité d'une déchetterie, périodique ou non.

## 5. Volet socioéconomique

Ce volet cible la formation, l'emploi et la propreté publique :

Formations et accompagnements en vue de décrocher un emploi avec aussi création d'un espace public numérique, formation et accompagnement pour la mise à l'emploi d'une brigade de paveurs, insertion par les métiers du bâtiment, insertion par l'horeca (restaurant d'économie sociale), projet d'économie circulaire avec la ressourcerie et formation de «valoristes», coordination de la propreté publique en permettant à des jeunes d'accéder à un tremplin vers l'emploi.

## 6. Soutien aux activités participatives

- Implication des habitants et des associations dans la valorisation de l'espace public.
- Budgets participatifs et soutien à des initiatives citoyennes (appel à projets).

### Contact Presse

**Sylviane WILANTE** - Cheffe de Cabinet



+32 (0)2 279 44 14 – +32 (0)473 87 15 55



sylviane.wilante@brucity.be